

Missionari Comboniani del Cuore di Gesù

Via Luigi Lilio, 80 - 00142 Roma

Tel: 06/51 94 51 - Fax: 06/51 94 52 75

DIRECTION GENERALE



LETTRE D'INDICTION DU XVIII CHAPITRE GENERAL

Chers Confrères

Nous vous saluons de tout notre cœur, au moment où nous nous disposons à vivre l'événement du XVIII Chapitre Général, comme un moment de bénédiction et de grâce pour notre Institut et pour la Mission. Nous remercions le Seigneur pour le chemin accompli tout au long de ces cinq années et pour le bien qui a été semé dans le cœur de tant de personnes, à travers votre travail et votre esprit de service total pour les plus pauvres et les plus abandonnés. Nous remercions Dieu de manière particulière pour les témoignages de fidélité et d'amour envers le peuple de Dieu de la part de beaucoup de confrères qui vivent dans des situations de tension et de nombreuses difficultés. Aujourd'hui encore nous sommes témoins: beaucoup d'entre vous sont en train de vivre avec courage, générosité et enthousiasme des situations de violence grave et de forte difficulté.

En célébrant les 150 ans du Plan pour la Régénération de l'Afrique, et dans le dixième anniversaire de la canonisation de saint Daniel Comboni, nous voulons rappeler cette pensée qu'il nous a transmise: "*Les Œuvres de Dieu sont toujours nées et elles ont grandi aux pieds du Calvaire*" (E 5726).

1. Indiction du Chapitre

Selon les indications du n° 147 de notre Règle de Vie, avec joie et confiance en Dieu, nous **convoquons officiellement le XVIII Chapitre Général de notre Institut**. Cet acte nous appelle à nous mettre sur un chemin de discernement, de communion et de prière, avec l'enthousiasme combonien, afin que le prochain Chapitre soit pour notre Institut un temps de grâce et de renouvellement.

Le XVIII Chapitre Général aura lieu à Rome, à la Maison de la Curie Généralice. Les Capitulants devront arriver à Rome avant samedi le 29 août 2015 pour une semaine de préparation. Le Chapitre sera ouvert avec la Messe solennelle à 9h00 de dimanche le 6 septembre 2015 et nous prévoyons sa conclusion avec la célébration solennelle de l'Eucharistie le dimanche 4 octobre 2015.

Le thème choisi pour ce XVIII Chapitre Général est: "*Disciples missionnaires comboniens, appelés à vivre la joie de l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui*".

2. Délégués Capitulants

Selon ce que la Règle de Vie établit (RV ns° 148-149), les confrères appelés à participer comme membres au XVIII Chapitre Général seront les suivants:

- 2.1 Les Capitulants de Droit: les membres du Conseil Général; les Supérieurs Provinciaux (voir la Liste ci-jointe).
- 2.2 Les Délégués Capitulants: les membres prêtres et les Frères élus selon les normes de la Règle de Vie ns° 149-150 (voir la Liste des collèges électoraux).

3. Election des Délégués

Nous rappelons l'importance de ce que la Règle de Vie établit (n° 150) pour l'élection des délégués au Chapitre:

- 3.1 Les Supérieurs Provinciaux/de Délégation doivent donc procéder selon les normes indiquées par la Règle de Vie (n° 150, 1-10) pour l'élection des Délégués Prêtres. Ils feront en sorte que le processus soit terminé avant le 15 novembre 2014.
- 3.2 Pour les Délégués Frères, l'élection sera organisée par le Secrétaire Général qui conformément à ce qui est établi par la Règle de Vie (ns° 149.2 et 150.9), enverra les "listes" des collèges électoraux aux intéressés et "donnera les normes pour la remise et le dépouillement des bulletins et la notification des résultats". Le processus de l'élection des Délégués Frères doit se terminer avant le 15 novembre 2014. Pour le sondage des Délégués Frères votent seulement les Frères. Pour l'élection des Délégués Frères votent soit les Prêtres soit les Frères (RV n° 150.5).
- 3.3 Le Secrétaire Général enverra aux Supérieurs Provinciaux/Délégués les listes mise à jour au 01.07.2014 des confrères ayant droit de vote actif et passif (RV n° 149.3).
- 3.4 Dans l'élection des Délégués au Chapitre, soit prêtres soit Frères, que l'on suive ce qui est établi par la Règle de Vie au n° 150, 1-10. Que l'on tienne particulièrement en compte ce que le Chapitre de 1991 a établi et ajouté au n° 150.7 de la Règle de Vie: "Ils sont élus ceux qui ont reçu la majorité relative *d'au moins un tiers des voix. Si les candidats ou certains d'entre eux n'obtenaient pas la majorité requise, on répétera le scrutin jusqu'à l'obtenir*" (AC '91, 58.3).
- 3.5 Ils ont droit à la voix active tous les confrères, sauf les exclaustres et ceux qui sont hors communauté, selon ce que la Règle de Vie établit au numéro 160.4. Ils ont droit de voix passive tous les confrères qui ont fait les vœux perpétuels jusqu'au 1^{er} juillet 2014 (RV n° 150).
- 3.6 Pour les renseignements sur le processus électoral, s'adresser au Secrétaire Général. C'est à lui que les résultats doivent être communiqués.
- 3.7 Afin d'assurer la nécessaire *privacy* et l'authenticité du vote, il n'est pas permis de se servir du courriel pour les sondages et les élections.
- 3.8 Que les résultats des sondages et des élections, pour des raisons de rapidité, soient communiqués par courriel ou par fax. On fera suivre par la voie ordinaire l'envoi du document original.
- 3.9 Le moment venu, le Supérieur Général avec son Conseil fera connaître les noms des observateurs invités au XVIII Chapitre Général (RV n° 148.1).

Chers confrères,

Le Chapitre Général est un moment spécial de notre vie, que nous voulons confier à l'action de l'Esprit Saint, avec l'espérance qu'Il nous guide dans la recherche des chemins qui nous conduisent à la mission avec un cœur comblé de la joie qui nous vient du Seigneur.

Que Dieu nous bénisse

Rome, le 27 juin 2014

Fête du Sacré Cœur

P. Enrique Sánchez González, mccj
P. Alberto Pelucchi, mccj
P. Tesfaye Tadesse Gebresilasie, mccj
P. Antonio Villarino Rodríguez, mccj
Fr. Daniele Giovanni Giusti, mccj

DÉLÉGUÉS AU XVIII CHAPITRE GÉNÉRAL

1. CAPITULANTS DE DROIT

Membres du Conseil Général

1. **P. Enrique Sánchez González**

Supérieur Général

2. **P. Pelucchi Alberto**

Vicaire Général

3. **P. Tesfaye Tadesse Gebresilasie**

Assistant Général

4. **P. Villarino Rodríguez Antonio**

Assistant Général

5. **Fr. Giusti Daniele Giovanni**

Assistant Général

Supérieurs Provinciaux

6. **BR**

P. Alcides Costa

7. **CN**

P. Mumbere M. Joseph

8. **DSP**

P. Peinhopf Karl

9. **EC**

P. González Ponce Rafael

10. **E**

P. Eguíluz Eguíluz Ramón

11. **EGSD**

P. Giorgetti Angelo

12. **ET**

P. Ocaña Iglesias Julio

13. **I**

P. Munari Giovanni

14. **KE**

P. Mwariri Joseph Maina

15. **LP**

P. Devenish Martin James

16. **M**

P. Bautista L. Erasmo N.

17. **MO**

P. Rodríguez López José Luis

18. **MZ**

P. Kanyike Edward Mayanja

19. **NAP**

P. Baeza Gama José Manuel

20. **P**

P. José da Silva Vieira

21. **PCA**

P. Castillo Matarrita V.-Hugo

22. **PE**

P. Barrera Pacheco L. Alberto

23. **RSA**

P. Jeremias dos Santos Martins

24. **SS**

P. Moschetti Daniele

25. **T**

P. Miante Girolamo

26. **U**

P. Hategek'Imana Sylvester

2. CAPITULANTS DÉLÉGUÉS PRÊTRES

A (Del.)

1

M

1

BR

2

MO

1

C

1

MZ

1

CN

1

NAP

1

CO (Del.)

1

P

1

DSP

1

PCA

1

E

1

PE

1

EC

1

RCA (Del.)

1

EGSD

2

RSA

1

ER (Del.)

1

SS

1

ET

1

T

1

I

3

TCH (Del.)

1

KE

1

U

2

LP

1

Total Délégués Prêtres: 32

3. CAPITULANTS DÉLÉGUÉS FRÈRES

Curia-España-Portugal: (31)

1

Italia: (56)

1

Egypt-Sudan-Eritrea-Ethiopia-South Sudan: (25)

1

Asia-Provincia de Centro América-México-North American Prov.: (16)

1

Kenya-Uganda: (29)

1

Centrafrique-Tchad-Togo-Ghana-Bénin-Congo: (24)

1

Malawi-Zambia-Moçambique-South Africa: (20)

1

DSP-London Province: (18)

1

Brasil-Ecuador-Perú-Chile-Colombia: (26)

1

Total Délégués Frères: 9

TOTAL DELEGUES CAPITULANTS: 67